

DEC213208DR10

**Décision portant nomination de Mme Isabelle CHERY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)****LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC212260IN2P3 du 16 juillet 2021 portant cessation de fonctions de M. Rémi BARILLON et nomination de Mme Sandrine COURTIN directrice d'unité de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Considérant que Mme Isabelle CHERY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 19 au 21 mai 2015 et du 16 au 18 juin 2015,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle CHERY, ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Mme Isabelle CHERY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle CHERY est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

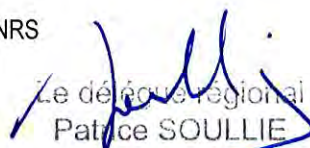
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité  
Sandrine COURTIN



Visa du délégué régional du CNRS

  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de  
l'Université de Strasbourg

  
Michel DENEKEN

